

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL

DOSSIER N°

Réunion du : 20 février 2014

Objet : NOMINATION AU POSTE DE GÉRANT

La commission permanente s'est réunie sous la présidence de Monsieur Albéric de MONTGOLFIER, Président du Conseil général.

Étaient présents :

La commission permanente, vu le texte du rapport ci-joint de M. le Président du Conseil général décide :

LE PRÉSIDENT,

Albéric de MONTGOLFIER

Identifiant projet : 13

Numéro définitif :

Subventions

OBJET	NOMINATION AU POSTE DE GÉRANT	canton(s) : canton
MONTANT DE LA DEPENSE		
IMPUTATION BUDGETAIRE	Programme (AP) Année AP Nature Fonction	

La commission des Finances, de l'Économie générale et du Plan a continué l'examen de la **deuxième partie du projet de loi de finances pour 2000 (n° 1805)**.

Elle a tout d'abord examiné, sur le rapport de **M. Jean-Pierre Kucheida**, rapporteur spécial, les crédits des **Anciens combattants**.

M. Jean-Pierre Kucheida, rapporteur spécial, s'est tout d'abord félicité des évolutions prévues dans le budget pour 2000, qui permettront de poursuivre la politique, initiée depuis deux ans, en faveur des anciens combattants. Rappelant que les crédits s'élèveront à 24 milliards de francs, il a formulé les commentaires suivants sur les orientations retenues dans ce budget :

- ce montant diminue en raison du transfert de 949 millions de francs de crédits sur le budget du ministère de la Défense, lié à la réforme du secrétariat d'État opérée en mars 1999 ; toutefois, cette diminution de 2 % est inférieure de moitié à celle du nombre des parties prenantes, estimée à - 3,9 %, ce qui permettra de dégager des moyens nouveaux en faveur des ressortissants ;

- les crédits de la dette viagère resteront stables, en raison de l'augmentation des crédits affectés à la retraite du combattant, liée à l'arrivée progressive à l'âge de 60 ans d'une part importante de la génération des anciens combattants d'Afrique du Nord ;

- la réforme du secrétariat d'État s'accompagne d'une suppression globale de 173 emplois budgétaires, qui s'explique essentiellement par la diminution du nombre des parties prenantes ;

- s'agissant des moyens de fonctionnement des institutions au service du monde combattant, ils enregistrent une progression de 7 % pour les services déconcentrés du secrétariat d'État et de 4,1 % pour l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONAC) qui bénéficie également d'une ouverture de 13 millions de francs d'autorisations de programme pour le financement d'opérations de mise en sécurité des maisons de retraite. Sur ce dernier point, il importe d'accorder les moyens nécessaires au réaménagement de ces maisons au cours des prochaines années, afin d'éviter le recours à des cessations d'activité trop nombreuses. Enfin, la dotation de fonctionnement de l'Institution nationale des invalides (INI) augmente de 2,6 % en 2000, pour s'établir à 44 millions de francs, tandis que sa subvention d'investissement s'élève à 3,5 millions de francs en crédits de paiement afin de poursuivre, dans le cadre du projet d'établissement, les travaux de mise en sécurité et la rénovation des chambres d'hospitalisation ;

Courrier simple

